

---

COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION RÉGIONALE  
**CSOR – PV DE LA RÉUNION N°1/2019**

1<sup>er</sup> mars 2019

Maison Régionale des Sports de Talence, Siège LANA

---

Présidence : Alain Gouguet

Présents :

Membres : Patrick Bergeaud, Gaston Leveque, Dominique Lionard, Gérard Pajot, Yoan Cabirol, Philippe Lafourcade, Françoise Jeante

Membre de droit : Éric Raul

Invité : Joël Jollit

Excusés :

Membres : Christophe Soupe, Yves Vignau

Membre de droit : Jean-Pierre Rouquier

CTS/CTR : Thierry Vigneron

Début de la séance (18h) ; Fin de la séance (20h45)

---

**APPROBATION DU PV DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

---

PV adopté à l'unanimité.

En préambule le Président tient à rappeler que la CSO a en charge uniquement l'organisation des championnats régionaux pour les catégories CA-JU-ES-SE. Si en 2018 la CSO a participé à l'organisation des compétitions des jeunes (BE-MI) c'était uniquement pour venir en aide à la CRJ qui manquait de compétences.

La CRJ repartant sur de nouvelles bases, la CSO ne sera plus engagée en tant que telle dans les compétitions de jeunes.

Le Président souhaite rappeler que le territoire de la LANA est de la taille des anciennes inter-régions, ce qui doit nous conduire à réfléchir comme nous le faisons jusqu'en 2015-2016 à ce niveau-là. Vouloir transférer ce qui se passait dans nos anciennes Ligues serait trop restrictif.

---

**BILAN HIVERNAL**

---

**SALLE**

---

- 19-20 janvier - Championnat LANA Épreuves Combinées et Marche : 112 athlètes et 38 marcheurs (trop de marcheurs et trop de juges marche). On pourrait qualifier 12 à 15 marcheurs avec une perf plancher et minima sérieux. Pas de problème avec les minimas le samedi. Par contre la présence des masters le dimanche pose des problèmes d'organisation surtout qu'il n'y avait pas de juges supplémentaires.  
Il a manqué quelques juges, pour les sauts horizontaux en particulier.  
Il faudra revoir la remise des médailles à la marche pour que le protocole soit identique pour tout le monde.
- 26 janvier - Championnat LANA U23 et Seniors : 550 qualifiables, seuls 178 athlètes - 11 extérieurs  
En 2018 : 214 athlètes. Pourquoi cette baisse ? La qualité de la salle est certainement l'une des explications.  
Seulement 42 juges. 10 juges supplémentaires en sauts auraient été souhaitables.
- 27 janvier - Meeting courses : 347 athlètes engagés CA/JU/ES/SE mais 51 absents
- 9 février - Championnat LANA U18 et U20 : 403 athlètes inscrits mais 45 absents. Trop de juges (83). Il sera nécessaire de prévoir des performances plancher.  
Yoan Cabirol propose un groupe de travail de 2/3 personnes pour l'année prochaine.  
Rappel de l'incident causé par un juge départemental de l'EGA\* S/L SU AGEN.



---

## LANCERS LONGS

- 10 février - Lancers longs à Cognac. Malgré le changement de date et de lieu en raison des conditions atmosphériques, très peu de désistement parmi les inscrits. Très mauvais temps.

## RAPPEL

Pour toutes compétitions les officiels doivent être présents dès la réunion du jury et rester jusqu'à la fin de la compétition. Seul le Directeur de réunion (et non le Chef de plateau) peut décider d'un départ anticipé. À l'avenir les juges ne respectant pas cette règle de base ne seront pas intégrés au jury. Les pénalités seront appliquées pour absence.

---

## CROSS

- 3 février - Les ¼ de finales se sont déroulés dans de bonnes conditions d'organisation malgré une légère baisse de participation, due certainement au mode de qualification pour la ½ finale.
- 17 février - La ½ finale s'est très bien déroulée et les organisateurs doivent être remerciés. Nous avons constaté beaucoup trop de repêchages ce qui a particulièrement compliqué la préparation. De plus, cela a permis à certains clubs qui n'étaient pas classés par équipe lors des ¼ de finale de se qualifier pour les championnats de France. Sportivement cette situation n'est pas acceptable et le passage par les ¼ de finale doit être obligatoire. Il faut cesser de qualifier tout le monde et de repêcher à tout va. Un groupe de travail composé de Gérard Pajot, Dominique Lionard et Patrick Bergeaud se réunira prochainement pour préparer la saison prochaine de cross.

---

## RÉPARTITION D'AIDE AUX CLUBS POUR LE CROSS

Le calcul de l'aide aux clubs, fait en fonction du nombre de participants et de l'éloignement du club, est présenté en réunion avant d'être transmis au trésorier. Les règlements seront réalisés dès que possible.

---

## CALENDRIER ESTIVAL

---

### IMPLANTATIONS DES COMPÉTITIONS

- 5 mai - Interclubs N1 à Limoges
- 19 mai - Finales Interclubs N2 - Lieux à déterminer
- 1<sup>er</sup> et 2 juin - Régionaux d'épreuves combinées à Talence
- 15 et 16 juin - Régionaux CA à SE à Mont-de-Marsan

---

### INVITATIONS INTERCLUBS

#### INTERCLUBS NATIONALE 2

Les clubs retenus (24) vont recevoir une invitation dans les prochains jours afin de confirmer leur souhait de participer.

20 clubs seront retenus à l'issue du 1<sup>er</sup> tour pour participer aux finales régionales. 8 en N2A et 2 fois 6 en poules géographiques pour les finales N2B.

Le cas des clubs ayant retrouvé leur autonomie est abordé. Il est décidé de s'attacher au code club afin de déterminer la participation ou non en Nationale 2 pour 2019. Soit le club était présent en 2018 et il sera invité, dans le cas contraire il devra participer au niveau régional. C'est ainsi que le Pessac AC devra participer au niveau régional.

---

### RÈGLEMENT DES INTERCLUBS 2019

Le projet de règlement est présenté en réunion. En ce qui concerne le 1<sup>er</sup> tour des N1 et la finale de N2A, le règlement fédéral sera appliqué intégralement.

Pour le 1<sup>er</sup> tour de N2 et l'ensemble des tours régionaux, certains aménagements sont proposés afin de s'adapter à l'organisation des clubs.

Le premier tour des N2 et des régionaux sera organisé par secteur à l'initiative des Comités, qui sont invités à se regrouper pour faciliter le déplacement de chaque club. Le 1<sup>er</sup> tour se déroulera le samedi 4 mai ou le dimanche 5 mai.

Les finales du second tour auront lieu le dimanche 19 mai pour les N2.

Les finales de N3 et des régionaux seront organisées par les Comités dans le même esprit que le 1<sup>er</sup> tour.

Modification des feuilles de composition d'équipes.

Les clubs devront remettre les modifications d'équipes au plus tard 45 mn avant le début de la 1<sup>ère</sup> épreuve. Les changements seront autorisés et devront être écrits au plus tard 45 mn avant le début de l'épreuve concernée.

Officiels Interclubs : les clubs devront remettre en début de réunion la liste de officiels présentés pour la durée de toute la compétition, quelle que soit la qualification. À défaut du respect de cette règle, le juge ne sera pas pris en compte dans le quota de son club.

Les engagements pour les interclubs avec présence de clubs de N2 dans la compétition seront en ligne sur le site de la Ligue.

---

## ORGANISATION RÉGIONAUX LANA DE MONT-DE-MARSAN

---

Divers problèmes ont été signalés sur le stade de Mont-de-Marsan où des panneaux publicitaires concernant le rugby semblent gêner le bon déroulement des compétitions et présentent des risques de sécurité. Yoan Cabirol, Gérard Pajot (CSOR) et Jean-Luc Dufau (Pdt du club) se déplaceront sur le stade pour validation de la compétition des 15-16 juin 2019. Une décision définitive sera prise à l'issue de cette visite.

---

## QUOTAS D'OFFICIELS ET GESTION DES PÉNALITÉS

---

Les quotas seront indiqués avec chaque horaire des championnats régionaux. Comme pour l'hiver, les pénalités seront appliquées tant pour le manque de juge que pour les absences d'athlètes confirmés mais absents sans certificat médical.

---

## CALENDRIER AUTOMNAL

---

Les Comités doivent organiser les compétitions de qualification en fonction des dates limites fixées par la FFA en se regroupant. La date limite pour la Coupe de France est fixée au 29 septembre. Pour les Interclubs jeunes et l'Équip'Athlé cadets, la date limite sera le 6 octobre.

---

## DÉSIGNATION DES OFFICIELS

---

Juge-arbitre. Un tableau récapitulatif des compétitions régionales sera envoyé aux juges-arbitres afin qu'ils se positionnent selon leur disponibilité. Cela évitera de chercher 1 juge-arbitre au dernier moment.

---

## RAPPORT DES JUGES-ARBITRES ET POINT ZÉRO

---

Ce rapport est obligatoire pour la validation de la compétition. Trop de juges-arbitres n'envoient pas leur rapport mais surtout oublient de signaler les difficultés rencontrées. Le rapport doit être envoyé dans la semaine qui suit à la CSOR. **Faute de respecter cette consigne les performances ne seront pas validées.**

---

## CAHIER DES CHARGES

---

### CROSS

---

Le cahier des charges pour les ¼ de finales est présenté en réunion. Il est validé mais il reste maintenant à établir les règles de qualifications entre les ¼ de finales et la ½ finale. La qualification de tous les participants ne semble pas être une bonne solution. Patrick Bergeaud, Gérard Pajot et Dominique Lionard vont se réunir pour faire des propositions.

---

### ÉTÉ

---

Yoan Cabirol propose un groupe de travail pour la mise en place d'un cahier des charges pour l'an prochain.

---

Alain Gouguet  
*Président CSOR*

Françoise Jeante  
*Secrétaire CSOR*